

TEST D'ADEQUATION DE L'INVESTISSEMENT

TITRES PARTICIPATIFS

à remplir avant toute souscription

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tout nouveau souscripteur.trice est invité à remplir un test d'adéquation à l'investissement afin que la SCOP puisse vous recommander une souscription adaptée à votre situation.

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE FINANCIERE

Avez-vous déjà souscrit des titres participatifs au sein de Coodem ?

Oui, combien Non

Détenez-vous des titres participatifs au sein d'une autre coopérative ?

Oui Non

OBJECTIFS ET HORIZONS D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs en investissant dans COODEM ?

- Soutenir le projet social et solidaire
- Constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment
- Assurer des revenus complémentaires réguliers
- Valoriser un capital sur le long terme

Autre :

Avez-vous conscience que la somme épargnée sera bloquée à minima 7 ans ?

Oui Non

SITUATION FINANCIERE

Avez-vous conscience du risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas d'échec du projet ?

Oui Non

Avez-vous conscience que le remboursement de titres participatifs peut être incertain, voire impossible ?

Oui Non

Êtes-vous sûr que le montant souscrit n'entraînera pas, pour vous, un risque d'illiquidité (manque d'épargne disponible de type livret A) ?

Oui Non

INFORMATION

En cas d'investissement, j'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement de mes titres participatifs ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance du contrat d'émission ainsi que du document d'informations générales, détaillant les risques de mon investissement.

Date :

Signature :